

## Fiche d'informations

### Certificat de spécialisation éducation et travail des Jeunes équidés (CS)

#### Objectifs

À l'issue de la formation, les apprenants posséderont des connaissances solides sur le métier d'éleveur de jeunes chevaux. Le titulaire du certificat de spécialisation option éducation et travail des jeunes équidés met en œuvre et participe : aux techniques spécifiques d'éducation, de travail et de présentation du jeune équidé (éthologie, bien-être animal, éducation et débouillage). À la valorisation de l'équidé et à sa mise en condition physique. À la gestion et au développement commercial de l'activité. Ils pourront travailler dans différentes entreprises d'accueil : structures hippiques telles que centres équestres, centre d'entraînement (courses et obstacles...), exploitation agricole, élevage.

#### Entreprises d'accueil

Centre équestre  
Centre d'entraînement  
Exploitation agricole, élevage

#### Public concerné

Être âgé de 18 à 29 ans révolus visant à exercer ce métier. Le candidat doit préalablement à son entrée en formation être titulaire :

- D'un bac pro CGEA ou CGEH, BPREA, BTSA ACSE ou PA ou tout diplôme de niveau 4 selon dérogation auprès de la DRAAF.
- Un bon niveau à cheval indispensable.
- Du permis B (de préférence).
- Être âgé de moins de 30 ans (sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap ou ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise ou inscrites sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres ou juges sportifs de haut niveau).

#### Formation en apprentissage



#### Durée de la formation

1 an

#### Conditions d'accès

- \*Avoir transmis son dossier complet
- \*Participation à l'entretien de motivation
- \*Signature d'un contrat d'apprentissage ou attestation d'engagement de l'employeur

## Contenu de la formation

### Matières professionnelles

- UCP 1 : mobiliser les connaissances hippologiques nécessaires à l'éducation et à la mise en condition des jeunes équidés.
- UCP 2 : maîtriser les techniques liées à l'entretien et au déboufrage du jeune équidé.
- UCP 3 : éduquer en toute sécurité le jeune équidé en fonction de son utilisation future.
- UCP 4 : participer à la gestion et au développement de l'action commerciale dans le respect de la réglementation en vigueur et notamment celle relative au droit du travail.

### Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage, pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alertant(e)s et le métier préparé.

Présentation théorique interactive.

Mise en situation pratique à cheval et autour du cheval.

Travaux en groupe.

Intervention de professionnels et de cavaliers de haut niveau.

Visite d'entreprises et participation à des événements professionnels.

### Modalités d'évaluation

La certification est validée par cumul des Unités Capitalisables (UC). La validation de chaque UC fait l'objet d'une attestation. 3 épreuves pratiques et/ou orales reposant sur la technicité et les capacités d'analyse du cavalier selon les mises en situation professionnelle.

1. Éduquer le jeune équidé au travail à pied
2. Effectuer une séance d'optimisation de l'équidé monté en vue de son utilisation future
3. Présenter un jeune équidé à la vente

## Rythme de la formation

560h de formation

1 à 2 semaines complètes de formation par mois

## Rémunération de l'apprenti

Année d'exécution du contrat	+18 ans	18 à 20 ans	De 21 à 25ans	26 ans et +
1 <sup>er</sup> année	27%	43%	53%*	100%*
2 <sup>e</sup> année	39%	51%	61%*	100%*
3 <sup>e</sup> année	55%	67%	78%*	100%*

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

\*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprise...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

## Modalités d'organisation des épreuves écrites

### CONVOCATION

Nous transmettons les informations suivantes aux alternant.e.s en présentiel, la convocation contre signature, 15 jours avant l'épreuve :

L'heure et la nature de l'épreuve

Le lieu de déroulement de la session

Le jour de l'épreuve, le candidat doit pouvoir justifier de son identité.

### LES MISSIONS DU RESPONSABLE DE SESSION

Préalablement, à la tenue de chaque session d'évaluation le responsable de session doit s'assurer des bonnes conditions matérielles tel que :

Des locaux appropriés pour l'épreuve (salle équipée, équipement matériel, tables et chaises en quantité suffisante).

Avant le début de la session d'examen, le responsable de session vérifie l'identité de chacun des candidats, constate les éventuelles absences.

## Informations pratiques

### Accès par transports

- Navette Lyon Part-Dieu
- Places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Lignes de bus à proximité (Montbrison/Bonson/Saint-Étienne).
- Gare TGV TER à proximité (Sury-le-Comtal).

### Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui.

### Restauration

- Cantine/self sur place.
- Foyer équipé d'un micro-ondes.
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité.

### Hébergement

- Internat

## Les + de la formation

### Matériel/Équipement

- Salles de cours équipées de vidéo projecteur.

### Lieu de formation

Centre de Formation F3A  
Boulevard du Béal  
42450 SURY-LE-COMTAL  
04 77 30 83 12 (touche 4)  
[www.lycee-saintandre.fr](http://www.lycee-saintandre.fr)

### Partie Pratique

Dans l'un de nos centres équestres partenaires : Ecurie O'HARA – Hôpital Le Grand